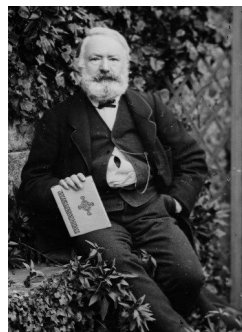


DU CÔTÉ DE LA MÉDIATHÈQUE FRANTZ ET QUENAUT

Mardi : 14h / 18h ; Mercredi : 10h / 12h et 14h / 18h ; Jeudi : 14h / 17h
Vendredi : 14h / 17h ; Samedi : 10h / 12h



- **Mercredis Lectures** : les 13 et 27 avril à 15h30 ; **Bébés Lecteurs** : le 6 avril à 10h30.
- **Animation réalité virtuelle** : Mercredi 20 avril à partir de 14h30.
- **Exposition : Victor Hugo se raconte ! du 26 avril au 14 mai 2022.**
 - Conférence de M. GRENOUILLOUX : «Victor Hugo et Notre Dame de Paris», Vendredi 29 avril 2022 à 18h30.
 - Présentation de la B.D. «Claude GUEUX» par Véronique FRATINO - LUTRINGER, Samedi 7 mai 2022 à 11h00.

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES, les dimanches 10 et 24 avril 2022

Le bureau de vote est situé à la médiathèque et sera ouvert de 8h00 à 19h00.

Par mesure d'hygiène, l'entrée se fera par la médiathèque et la sortie par la cour de l'école.

Si vous n'avez pas reçu votre carte d'électeur, elle est peut-être au bureau de vote.
Tout électeur inscrit sur la liste électorale, peut venir voter avec sa carte d'identité.

GRAND REIMS : ENQUÊTE POUR LA CONTENEURISATION DE LA COMMUNE



L'enquête de la Communauté Urbaine du Grand Reims pour la conteneurisation des habitants de notre commune va commencer à partir de 4 avril 2022 sur les plages horaires 8h-18h.

Une équipe d'enquêteurs va passer dans chaque foyer afin de recueillir les informations qui permettront de définir le volume des bacs de tri à leur remettre ainsi que des données sur la gestion actuelle de leurs déchets.

En cas d'absence lors du premier passage des enquêteurs, ceux-ci repasseront une deuxième fois à des horaires différents. Si à nouveau absents, une note vous sera remise afin de vous informer de la démarche à suivre pour obtenir un bac.

Nous reviendrons vers vous lorsque l'enquête aura bien avancé pour vous informer de la date de livraison des bacs.

CARTE D'IDENTITÉ et PASSEPORT



Afin de rationaliser et de sécuriser les démarches administratives, la Préfecture a décidé de recentrer les demandes de cartes d'identité nationale (CNI) autour des mairies proposant l'édition de passeports biométriques.

Par conséquent, le service État-civil de la mairie de Jonchery-sur-Vesle n'est plus habilité à enregistrer les demandes de Carte Nationale d'Identité (CNI).

Les demandeurs de la commune devront donc se rapprocher des mairies de Fismes, Gueux et Tinqueux.



Le Joncavidulien

Bulletin municipal Mars-Avril 2022

Le Mot du Maire

Madame, Monsieur,

Enfin le printemps ! Oui le printemps malgré tout... Souvent synonyme de renouveau, souhaitons qu'il fasse reflourir la paix et chasse le virus de la planète.

Aujourd'hui se pose la question de l'accueil des familles ukrainiennes. Plusieurs habitants de Jonchery ont déjà fait part de leur intention de se porter volontaires et nous les en remercions. Une organisation efficace a été mise en place. Il convient de s'adapter à la situation au fur et à mesure.

Le printemps est aussi une période importante dans la vie communale avec le vote du budget qui va définir les orientations choisies à court ou moyen terme. Trois grands axes ont été retenus par les membres du conseil municipal : la réhabilitation de l'école maternelle, la vidéo-protection et l'aménagement du parc municipal dans son ensemble.

Ces dossiers vont faire l'objet d'une étude tout au long de cette année pour évaluer les coûts, les subventions possibles et envisager des travaux en 2023 et 2024.

Ce n'est pas pour autant qu'il ne se passera rien en 2022 ! Le sol du city stade, la toiture du local des associations dans le parc municipal vont être entièrement refaits. La régénération des pelouses des terrains de football du stade Rozelet en partenariat avec l'association US Ardre et Vesle est envisagée. Le campanile de la mairie qui montre des signes de vétusté va être restauré.

Le fleurissement et les animations sont également prévues dans ce budget afin de vous offrir un cadre de vie agréable et des moments de détente. Malgré tous ces projets, le conseil a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition.

La période ensoleillée que nous avons traversée, nous a fait oublier le dicton « en avril ne te découvre pas d'un fil ! ». Prenez soin de vous et pensez que le virus circule encore.

A bientôt

Le Maire
Nadine Poulain

Mairie de Jonchery-sur-Vesle
Place René Sarrette
51140 JONCHERY SUR VESLE

Contacts :

☎ 03.26.48.50.03

✉ mairie.joncherysurvesle@wanadoo.fr

Sites :

🌐 <http://www.joncherysurvesle.com>

Facebook : Village de Jonchery sur Vesle

Horaires d'ouverture au public :

Lundi, vendredi, samedi de 9h à 12h.

Jeudi de 16h à 18h.

Accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi de 9h-12h et de 14h-16h. Le samedi de 9h à 12h.

Pas d'accueil téléphonique le mercredi après-midi.

Médiathèque municipale :

1 ter rue du Moulin

03.26.48.52.71

<http://jonchery-pom.c3rb.org>

mediatheque.joncherysurvesle@orange.fr

La Poste :

2 rue du Marché 51140 Jonchery-sur-Vesle

Du lundi au vendredi de 09h00 à 11h30.

Samedi de 10h00 à 12h00.

Maison France Services : 03 26 08 36 44

Rue du Marché

51140 Jonchery-sur-Vesle

Lundi : 13h15-18h00

Mardi : 9h00-11h30 ; 13h30-19h00 sur R.D.V.

Mercredi : 9h00-12h00 ; 13h30-18h00

Jeudi : 9h00-12h00

Vendredi : 13h30-17h00

Samedi : 10h00-12h00

Numéros utiles :

Véolia : 09 69 39 04 98

Pour transmettre les relevés :

www.service.eau.veolia.fr

Enedis : 09 72 67 50 51

GRDF : 0 800 47 33 33

Horaires d'été de la déchetterie à compter

du 1er avril :

Lundi : 14h00-18h00

Mercredi, Vendredi et Samedi :

9h00-12h00 et 14h00-18h00.

Jeudi : 9h00-12h00.

Mardi, Dimanche et Jours fériés : Fermée.



Ne pas jeter sur la voie publique

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL

(L'intégralité des délibérations est disponible en Mairie)

Extraits des délibérations Séance du 23 mars 2022

Délibération D_2022_03_01 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021.

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Fismes à la clôture de l'exercice. Après vérification, le compte de gestion établi par le Trésorier de Fismes est conforme au compte administratif de la commune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le compte de gestion pour l'exercice 2021, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice. (Résultat de l'exercice : - 191 365.38 € en investissement et +57 206.83 € en fonctionnement).

Délibération D_2022_03_02 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent, Considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent effectuée par l'ordonnateur, Conformément à la réglementation Madame le Maire est sortie de la salle lors du vote et n'a donc pas pris part au vote, le premier adjoint, Philippe REMEN prenant la Présidence. Monsieur REMEN Philippe, 1^{er} adjoint, présente le compte administratif 2021 égal au compte de gestion du receveur. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (à l'exception du Maire, Nadine POULAIN), approuve le compte administratif pour l'exercice 2021, comme suit :

Libellé	Fonctionnement	
	Dépenses ou déficit	Recette ou excédent
Résultats reportés	236 269.52	599 014.44
Opérations de l'exercice	1 296 323.47	1 353 530.30
Totaux	1 532 592.99	1 952 544.74
Résultat de clôture		419 951.75

Investissement	
Dépenses ou déficit	Recette ou excédent
516 260.17	177 730,48
	324 894.79
516 260.17	502 625.27
13 634.90	

Résultat de clôture 419 951.75 – 13634.90 = 406 316.85

Besoin d'investissement : 13 634.90

Restes à réaliser (RAR) : 132 700.00

Compte 1068 146 334.90

Compte 002 RF 419 951.75- 146 334.90 = 273 616.85

Délibération D_2022_03_03 : VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT.

Après avoir approuvé le CA 2021 qui présente un résultat de fonctionnement d'un montant 57 206.83 € (1 353 530.30 € - 1 296 323.47 €), constatant que la section d'investissement fait apparaître : un solde d'exécution de - 191 365.38 €. Après en avoir délibéré le conseil décide à l'unanimité des membres présents d'affecter au budget de l'exercice 2022 le résultat comme suit :

- décide d'affecter au compte 1068 (recette d'investissement) 146 334.90 € (132700 RAR + 13634.90)

- inscription au compte R002 fonct. = 273 616.85 € (419 951.75 – 146 334.90)

- inscription au compte D001 invest. = 13 634.90 €

Délibération D_2022_03_04 : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Madame le Maire présente le détail des subventions aux associations qui ont été étudiées par la commission association et la commission des finances

Associations	Somme
ADMR	5 000
Ecole de musique	1 380
Familles Rurales	30 000
Pétanque joncavidulienne	500
Tennis Fismes/Jonchery	3 000
FOOT	2 000
UNC	250
Total	42 130

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide : 16 POUR, 1 CONTRE et 2 ABSTENTIONS, d'accepter ces subventions.

Délibération D_2022_03_05 : VOTE DU BUDGET 2022.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget,

Considérant les recettes transmises par l'Etat,

Considérant le débat d'orientation budgétaire lors de la séance du conseil du 02 mars 2022, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire sur le projet de budget primitif 2022 et après en avoir délibéré, le Conseil adopte le budget à 18 voix POUR et 1 abstention aux sommes équilibrées suivantes :

Section de fonctionnement : Section d'investissement :

- dépenses : 1 519 120 € - dépenses : 576 425 €

- recettes : 1 519 120 € - recettes : 576 425 €

Délibération D_2022_03_06 : VOTE DES TAUX 2022.

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties applicables aux bases d'imposition déterminées par les services fiscaux et révisées forfaitairement pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2022 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 34.55% ;

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 18.25%,

- de porter à la connaissance de la population que ces taux sont identiques à ceux de l'année précédente; cette stabilité constitue un effort particulier en faveur des contribuables qui, à situation inchangée, ne verront pas leur impôt local augmenté au-delà de la revalorisation générale des bases décidée par l'État et de charger le maire de la transmission de ces informations aux services fiscaux dans les délais légaux.

Délibération D_2022_03_07 : PROJET D'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION.

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de lancer le projet d'installation d'un système de vidéoprotection sur la commune de JONCHERY SUR VESLE pour assurer la sécurité et la tranquillité du domaine public communal. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de poursuivre l'étude de ce projet et autorise le Maire à engager les démarches nécessaires et préalables au lancement de la procédure.

Délibération D_2022_03_08 : VOTE POUR UNE SUBVENTION POUR L'UKRAINE.

Madame le Maire présente la possibilité de participer à l'effort de soutien à l'UKRAINE.

Ce soutien passe prioritairement par le versement d'une somme d'argent au Fonds d'Action Extérieur des Collectivités Territoriales (FACECO).

Ce fonds est géré par le centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE). Ce fonds permet aux collectivités qui le désirent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide : 17 POUR et 2 ABSTENTIONS de verser une somme de 2 000 €, représentant environ 1€ par habitant, pour soutenir l'UKRAINE.

Délibération D_2022_03_09 : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ORGANISMES EXTERIEURS 2022.

Madame le Maire présente le détail des subventions demandées par des organismes extérieurs.

-Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de 200€ à la Prévention routière.

-Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 18 voix POUR et 1 voix CONTRE de verser une subvention de 200€ au Souvenir Français.

-Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de 200€ à l'Atelier en main.

-Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 18 voix POUR et 1 voix CONTRE de verser une subvention de 200€ au Secours Populaire Français.

Informations diverses

Madame le Maire informe :

- Sept foyers de la commune sont volontaires pour accueillir des familles ukrainiennes. Les dossiers sont en cours.

- Nous sommes heureux d'accueillir sur la commune une ferme pédagogique. Nous leur souhaitons une bonne installation.

Grand Reims

Transports : Un TAD (Transport A la Demande) va être mis en place dans notre secteur à partir du mois de mai. C'est une expérimentation prévue jusqu'au 31 décembre 2023.

Quatre arrêts sont prévus à Jonchery : la gare - le cabinet médical - le centre du village - le magasin Leclerc.

Six arrêts à Fismes et deux à Coulandon. Les horaires seront fixes (voir au dos du document). Il n'y aura pas de passage systématique de la navette, il conviendra de réserver ce service la veille. Le numéro de téléphone et les horaires vous seront communiqués ultérieurement. Le tarif sera de 2 euros par trajet (aller-retour 4 euros). Les arrêts seront matérialisés par des « zébras » avec le sigle TAD.

Madame Sophie JOUEN, Adjointe au Fleurissement :

Le printemps est enfin là...

La nature va prendre ses belles couleurs de saison. Les vélos ont revêtu leur nouvelle décoration printanière en mettant en avant les joyeuses fêtes de pâques à venir. Les projets continuent aussi

à évoluer. Chaque chose en son temps...

Petite correction le fleurissement d'été du village aura lieu le vendredi 21 mai, et le samedi 22 mai au matin. Les joncaviduliens sont invités pour ceux qui le souhaitent à fleurir le parc avec les membres de la commission.



Monsieur Christophe NILLESSE, Adjoint à la sécurité et à l'aménagement :

La Commission a rencontré l'équipe spécialisée de la cellule sûreté et vidéoprotection de la Direction Générale de Gendarmerie Nationale afin de réaliser une étude "avant-projet" visant à moderniser les installations en place dans notre commune. Cette phase initiale a été partagée et discutée lors du dernier conseil municipal et, unanimement, il a été décidé de lancer une étude "projet" complète sur le semestre à venir.

Madame Catherine GERMOND, Adjointe aux Bâtiments :

Lors d'une intervention au niveau de la sirène située dans le campanile de la mairie, il a malheureusement été constaté que la charpente bois du campanile était en très mauvais état. Après avis auprès de différents professionnels, il s'avère que les poteaux de soutien fortement dégradés par les aléas climatiques, nécessitent d'être renforcés assez rapidement. Le montant de ces travaux s'élève à 12 277,44 € TTC. Par la même occasion et pour une meilleure protection, une remise en peinture sera effectuée sur l'ensemble de la charpente. La persienne, protégeant la sirène devenue hors d'usage, sera également supprimée. Cette restauration est programmée fin août, avant la rentrée des classes, pour une durée d'environ 10 jours.

Madame Maryline HUBIER, Conseillère municipale déléguée à la vie culturelle, sportive et associative :

- Comme prévu, nous avons reçu les associations dans la matinée du 05 mars. Après étude de chaque dossier, la commission a proposé lors du conseil municipal du 23 mars l'attribution des subventions. Après délibération, le conseil a accepté ces subventions.

- Le quiz musical du 05 mars s'est déroulé dans une ambiance conviviale : 113 personnes sont venues y participer.

- Soirée jazz le 1er avril avec le groupe François Le Roux Trio.

Ouverture des portes de la salle polyvalente à 20h30. Entrée 10 € et 5 € pour les moins de 14 ans.

Madame Sandra BANIERE, Conseillère municipale déléguée à la médiathèque :

- Notre programme du printemps commence : place à l'écriture et à l'expression avec les Ateliersduslam.com, le samedi 2 avril.

- Puis, nous vous proposerons un voyage dans le temps pour honorer l'un des plus grands auteurs de notre littérature, Victor Hugo. Ce sera l'occasion de découvrir ou redécouvrir sa vie, ses textes, ses engagements.

Profitez également de déambuler dans les allées de la médiathèque pour vous laisser tenter par les nombreuses nouveautés.

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL SE DÉROULERA
LE MERCREDI 20 AVRIL 2022 À 20H00**

